

## Bail commercial locataire en redressement

## Par fondzy, le 03/07/2016 à 18:41

## **Bonjour**

mon locataire d un bail commercial restauration, et ou il a domicilier sa société c est mis en redressement au tribunal de commerce. le mandataire nommé a arrêter les comptes au 17 décembre 2015. entre le 18 décembre 2015 et juillet 2016 des sommes irrégulière et incomplète me son verser par mon locataire.

je suis dans impossibilité de lui fournir une quittance de loyer pour un règlement complet d un mois .il ne retire pas mes recommander justifiant que j ai bien reçu de sa part une somme d'argent.le tribunal a remis sa réponse du 5 juin au 20 septembre 2016.je suis sans connaissance du motif.quel moyen d action si il s 'arrête de ma régler même partiellement les loyers.de plus, il a changer le non de l enseigne du restaurent.

merci de votre réponse